

**ECOLE PRIMAIRE DE MERY**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE ORDINAIRE**  
**Mardi 12 mars 2019**

**Mairie** : Monsieur BOUVIER (Maire de Méry) - Mme GLOUANNEC (Adjointe aux affaires scolaires)

**Monsieur RONCHAIL** – Inspecteur de l'Education Nationale - (excusé)

**Enseignants** : Madame SCHERA, Monsieur FERRARIS, Madame FERRARI, Madame MONNET (excusée), Madame BRIANDET (excusée), Madame MEUNIER, Madame JURRIN-GENESSEY, Madame SERAFINI (excusée), Madame MAGNOUX.

**DDEN** : Madame LAVOREL (excusée)

**Parents élus** : Madame ROUGE, Monsieur VIEIRA, Madame FERRAND, Madame NIAU, Madame ROUSSEL, Madame STOOP, Madame DAVIET, Madame DUPRAZ.

**1° Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école ordinaire du 6 novembre 2018**

Les points discutés au dernier conseil d'école suivants ont été mentionnés :

- Résultats des élections des parents délégués,
- Présentation du règlement intérieur de l'école,
- Plan de mise en sûreté,
- Organisation des travaux de la nouvelle école et de la sécurité prévue durant toute la durée du chantier,
- Sécurisation de la sortie de l'école des enfants entre la maternelle et l'élémentaire,
- Questionnement du stationnement de l'école maternelle,
- Retour sur le nouveau prestataire de cantine,
- Activités et sorties prévues par les enseignants de l'école, réalisées avec les fonds de l'Apeepm,
- Gestion des affaires perdues et accès pour les récupérer.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2° Ouverture de la 9ème classe pour la rentrée 2019**

A ce jour, les effectifs prévus pour la rentrée 2019/2020 sont de 224 élèves avec l'inscription d'une trentaine d'élèves en petite section.

21 élèves de CM2 quitteront l'établissement cette fin d'année pour la 6ème.

Afin de ne pas surcharger les classes pour la rentrée, **toutes les dérogations se verront refusées.**

L'organisation et la répartition des élèves pour la rentrée ne sont pas faites pour l'instant.

Cette nouvelle classe sera située dans la nouvelle école.

### **3° Projet de Construction de la nouvelle école : avancement des travaux, périmètre de sécurité et date de livraison**

Actuellement, les travaux ne présentent pas de retard et la nouvelle école doit être livrée le 1er août 2019.

Une réunion de chantier invitant les enseignants ainsi que les parents délégués de l'école est proposée le mercredi 10 avril à 9h00. Cette réunion permettra de rencontrer et de discuter avec l'architecte.

Sont prévues pour l'accueil des enfants de primaire : 6 classes, une bibliothèque adaptable en 7ème classe si besoin, une salle pour le sport située à l'étage du bâtiment.

L'insonorisation de cette salle pour le sport est adaptée aux activités.

La cour possèdera un large préau.

### **4° Sécurité des enfants qui viennent à pied à l'école élémentaire. Utilisation du chemin piétonnier entre les deux écoles pendant la durée des travaux et après.**

La question du « petit chemin » longeant le ruisseau a déjà été évoquée lors du premier conseil d'école. Une information a été également publiée dans le Flash info (journal de Méry) pour expliquer aux parents.

Pour des raisons de sécurité, ce passage n'est pas ouvert au public durant les travaux de construction de la nouvelle école.

Cependant, quand les travaux seront terminés, on pourra de nouveau l'emprunter.

Durant la construction de la nouvelle école, seul le personnel de l'école et de la cantine- garderie peut emprunter le chemin pour rejoindre l'école maternelle. Le portail d'accès est fermé à clé pour des raisons de sécurité.

Pour venir à l'école élémentaire, les enfants ne peuvent plus utiliser ce petit chemin et doivent impérativement emprunter les trottoirs, en passant par « la rue du pèse lait » qui est exclusivement piétonne et sans issue.

**Il est rappelé que les routes entre les deux écoles sont limitées à 30 km /h avec des plateaux priorité aux piétons et qu'il est préférable que les parents venant**

**chercher leurs enfants se garent sur des places prévues à cet effet pour la sécurité des enfants, et non en double-file !**

**Rappel des emplacements disponibles** : devant la coiffeuse "Entre Nous", et parking de la mairie situé derrière le bâtiment.

### **5° Facturation de la cantine en cas d'absence (enfant malade ou enfant récupéré par les parents si un enseignant est absent)**

Un enfant inscrit pour le repas du midi est sensé être présent à la cantine.

Quel que soit le motif (absence d'un enseignant compris) le repas sera donc facturé sauf certificat médical attesté du médecin.

Concernant les repas, certains parents ont demandé s'il était possible d'appliquer des orientations alimentaires du type végétalien ou autres.

La réponse est négative, sauf en cas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) établi par un médecin.

### **6° Organisation du spectacle de fin d'année et kermesse en fonction des travaux liés à la construction de la nouvelle école**

A ce jour, **seul le spectacle de fin d'année pourrait avoir lieu à l'école maternelle.**

En revanche, pour la sécurité de tous les enfants (proximité du chantier de la nouvelle école), il n'est pas envisageable que la kermesse se passe à l'école maternelle.

L'équipe enseignante ainsi que les parents d'élèves s'interrogent sur l'emplacement et l'organisation de cet événement.

Différents lieux sont proposés comme la base de loisirs des Jacquiers (qui ne serait pas disponible le samedi de la kermesse), ou encore sur le terrain sportif au-dessus de l'école primaire.

L'organisation de la kermesse reste à discuter pour l'instant.

La Présidente  
Pascale Schera

Marie FERRAND, parent délégué

